



RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2018

**CRÉDIT DU MAROC : DES PERFORMANCES
COMMERCIALES ET FINANCIÈRES QUI
CONSOLIDENT LEUR TENDANCE HAUSSIÈRE**



مصرف المغرب

CRÉDIT DU MAROC

Toute une banque pour vous

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 30 JUIN 2018

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 776 598	1 060 498	1 061 141
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 558 961	2 249 528	2 096 433
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		1 414 280	2 096 433	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	144 681	153 096	
Instruments dérivés de couverture		-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		4 083 548	4 525 762	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3.3	4 083 548	4 525 762	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-	4 691 145
Titres au coût amorti		40 010	49 050	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.2	3 958 475	3 074 432	3 129 347
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.2	39 163 154	39 120 858	39 334 824
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-	-
Placements des activités d'assurance		-	-	-
Actifs d'impôt Exigible	3.8	90 291	146 649	146 649
Actifs d'impôt différé	3.8	306 615	293 717	216 520
Comptes de régularisation et autres actifs		374 437	273 047	273 047
Actifs non courants destinés à être cédés		61 844	61 080	61 080
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Immeubles de placement		-	-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 334 041	1 342 997	1 342 997
Immobilisations incorporelles	3.6	173 451	160 728	160 728
Écarts d'acquisition		-	-	-
TOTAL		52 921 426	52 358 346	52 513 909

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		132	8 436	8 436
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.9	14 965	19 282	19 282
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		14 965	19 282	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		1 980 454	1 372 314	1 372 314
Dettes envers la clientèle		40 253 303	40 590 600	40 590 600
Titres de créance émis		1 935 791	2 127 343	2 127 343
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-	-
Passifs d'impôt exigibles	3.8	64 719	7 712	7 712
Passifs d'impôt différé	3.8	186 324	180 596	192 907
Comptes de régularisation et autres passifs		1 011 702	849 146	849 146
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		5 661	4 414	4 414
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-	-
Provisions	3.7	569 360	514 354	505 215
Subventions et fonds assimilés		-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		2 046 975	2 025 444	2 025 444
Capitaux propres		4 852 040	4 658 703	4 811 095
Capital et réserves liées		3 707 386	3 707 386	3 707 386
Réserves consolidées		843 778	919 541	652 418
Part du groupe		801 152	872 511	
Part des minoritaires		42 626	47 031	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		35 586	31 776	38 870
Part du groupe		35 586	31 776	
Part des minoritaires		-	-	-
Résultat net de l'exercice		265 290	-	365 391
Part du groupe		263 410	-	
Part des minoritaires		1 880	-	
Intérêts minoritaires		-	-	47 031
TOTAL		52 921 426	52 358 346	52 513 909

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 30 JUIN 2018

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	30/06/2018	30/06/2017
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2.2	1 138 344	1 110 721
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	2.2	245 716	255 899
Marge d'Intérêt		892 628	854 822
Commissions (Produits)	2.3	231 592	210 839
Commissions (Charges)	2.3	14 851	14 195
Marge sur Commissions		216 741	196 644
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		101 069	61 033
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		94 240	
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		6 829	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		2	
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		2	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	9 051
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits nets des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités		3 266	8 095
Charges des autres activités		44 090	42 980
PRODUIT NET BANCAIRE		1 169 616	1 086 665
Charges générales d'exploitation		534 508	509 441
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		55 036	53 766
Résultat Brut d'Exploitation		580 071	523 458
Coût du risque	2.1	-162 736	-174 014
Résultat d'Exploitation		417 336	349 444
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	19	-25
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		417 355	349 419
Impôts sur les résultats	3.8	152 065	126 046
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	298
Résultat net		265 290	223 671
Intérêts minoritaires		1 880	1 620
résultat net Part du groupe		263 410	222 051
Résultat par action		24,21	20,41
Résultat dilué par action		24,21	20,41
Résultat de base par action des activités poursuivies		24,21	20,38
Résultat de base par action des activités abandonnées		-	0,03

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30 JUIN 2018

(En milliers de DH)

FLUX DE TRÉSORERIE	30/06/2018	30/06/2017
Résultat avant impôts	417 355	349 419
Résultat net des activités abandonnées	-	298
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	55 036	53 766
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-148 818	170 993
+/- Dotations nettes aux provisions	56 506	-2 878
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	19	50
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	29 978	28 339
+/- Autres mouvements	122 051	34 664
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	114 773	284 932
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	24 869	-313 990
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-284 910	-857 496
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 151 059	750 999
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	100 289	-112 703
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	484	-8 887
- Impôts versés	-161 480	-155 531
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	830 310	-697 609
Flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 362 438	-62 960
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-58 823	-38 146
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-58 823	-38 146
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-76 168	-108 812
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-200 000	115 000
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-276 168	6 188
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	405	-1 243
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 027 852	-96 161

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	30/06/2018	30/06/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 056 697	2 071 975
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 052 705	2 065 795
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 991	6 180
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 084 548	1 975 814
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 777 657	1 589 151
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	306 891	386 663
Variation de la trésorerie nette	1 027 852	-96 161

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2018

(En milliers de DH)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	30/06/2018
Résultat net	265 290
Éléments recyclables en résultat net :	3 271
Écarts de conversion ⁽¹⁾	405
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾ recyclables	4 549
Réévaluation des instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾ d'éléments recyclables	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables ⁽²⁾	-
Impôts liés ⁽¹⁾	1 683
Éléments non recyclables en résultat net :	945
Réévaluation des immobilisations ⁽¹⁾	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies ⁽¹⁾	1 500
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾⁽²⁾	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾⁽²⁾	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾ non recyclables	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables ⁽²⁾	-
Impôts liés ⁽¹⁾	555
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 216
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	269 506
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	267 625
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	1 880

(En milliers de DH)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2017
Résultat net	360 849
Écarts de conversion	-2 064
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-35 710
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-
Réévaluation des immobilisations	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	3 597
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-
Impôts	-11 898
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-22 279
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	338 570
Dont part du Groupe	343 112
Dont part des intérêts minoritaires	-4 541

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2018

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2016	1 088 121	2 619 265	-	763 295	59 085	-	4 529 765	51 572	4 581 337
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-108 812	-	-	-108 812	-	-108 812
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	365 391	-	-	365 391	-4 541	360 849
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-22 481	-22 481	-22 481	-	-22 481
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	2 266	2 266	2 266	-	2 266
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	-20 215	-	-20 215	-	-20 215
Autres	-	-	-	-2 064	-	-	-2 064	-	-2 064
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2017	1 088 121	2 619 265	-	1 017 809	38 870	-	4 764 065	47 030	4 811 095
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat	-	-	-	7 094	-7 094	-	-	-	-
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)	-	-	-	-152 392	-	-152 392	-152 392	-	-152 392
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres d'ouverture au 01 Janvier 2018	1 088 121	2 619 265	-	872 511	31 776	-	4 611 673	47 030	4 658 703
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-76 168	-	-	-76 168	-	-76 168
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	263 410	-	-	263 410	1 880	265 290
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	2 866	2 866	2 866	-	2 866
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	945	945	945	-	945
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	405	-	405	405	-	405
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	3 811	-	3 811	-	3 811
Autres	-	-	-	4 404	-	4 404	4 404	-4 404	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 30 Juin 2018	1 088 121	2 619 265	-	1 064 562	35 586	-	4 807 534	44 507	4 852 041

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit du Maroc au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 établis, en utilisant certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Les normes qui concernent le groupe Crédit du Maroc sont :

I – NORME IFRS 15

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

II – NORME IFRS 9

1. Principes généraux

La norme IFRS 9 doit s'appliquer de manière obligatoire au plus tard le 1^{er} janvier 2018 (exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018), hors comptabilité de couverture.

Par dérogation aux principes généraux de la norme IAS 8, la norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative de l'exercice N-1. De ce fait, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2017. CDM a opté pour cette application.

Cette première application de la norme IFRS 9 conduit à présenter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 comme si la norme IFRS 9 avait toujours été appliquée.

Le passage de la norme IAS 39 à la norme IFRS 9 entraîne trois types d'évolution :

- Des évolutions relatives aux catégories et modalités de classement des instruments financiers.
- Des évolutions relatives à l'évaluation des instruments financiers liées à ces reclassements.
- Des provisions basées sur le principe de pertes attendues et de forward looking.

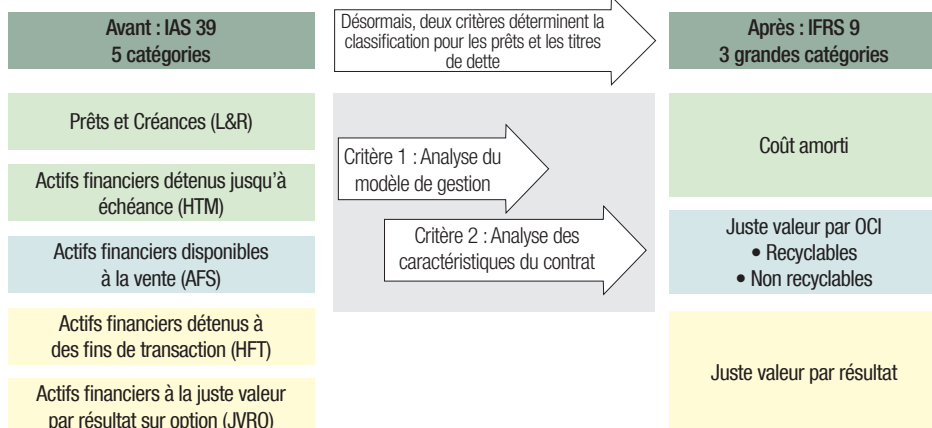
2. Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments.

Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.1. Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.1.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis :

- Le modèle de gestion ;
- Les caractéristiques contractuelles.

2.1.1.1 Modèle de gestion

Le premier critère vise à comprendre la manière dont sont gérés, par le métier, les actifs au niveau du portefeuille. Le modèle de gestion correspond à la stratégie de gestion définie par le management.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Selon la norme IFRS 9, sans justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

La grille d'analyse du modèle de gestion, grille dédiée à la première application de la norme IFRS 9, permet de documenter le modèle de gestion, selon les critères IFRS 9, en considérant notamment les axes suivants :

- Description de la nature d'activité de chaque portefeuille : stratégie, intention de gestion, catégories d'instruments utilisés ;
- Analyse des opérations de cession ;
- Analyse des indicateurs de performance de l'activité.

Cette grille d'analyse est renseignée par portefeuilles homogènes.

2.1.1.2 Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. C'est ce qu'on appelle le test SPPI ou le test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

2.1.1.3 Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être

représenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette	Modèle de gestion	Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et Vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.1.2 Instruments de capitaux propres

2.1.2.1 Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat ;
Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable ;
Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

2.1.2.2 Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

Intention de gestion	Instruments de capitaux propres	
	Trading	Hors-trading
	Trading	Juste valeur par résultat
	Hors-trading	Juste valeur par résultat (par défaut) Juste valeur par OCI non recyclables sur option

2.1.3 Dérivés (hors couverture)

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

2.2 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.3 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

- Passif financier au coût amorti :
Il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat par nature :
Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable :
À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :
 - Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
 - Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

3. Dépréciation des actifs sous IFRS 9

Sous IAS 39, le modèle de provisionnement était fondé sur la reconnaissance des seules pertes avérées (Incurred losses), c'est-à-dire à compter de la survenance d'un événement de risque de crédit.

Sous IFRS 9, le modèle de provisionnement prévoit d'une part, l'anticipation des pertes en se basant sur les pertes attendues (ECL) et, d'autre part, la prise en compte de prévisions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risque (Forward looking).
(cf. tableau ci-contre)

3.1 Modèle de dépréciation

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre de l'IFRS9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

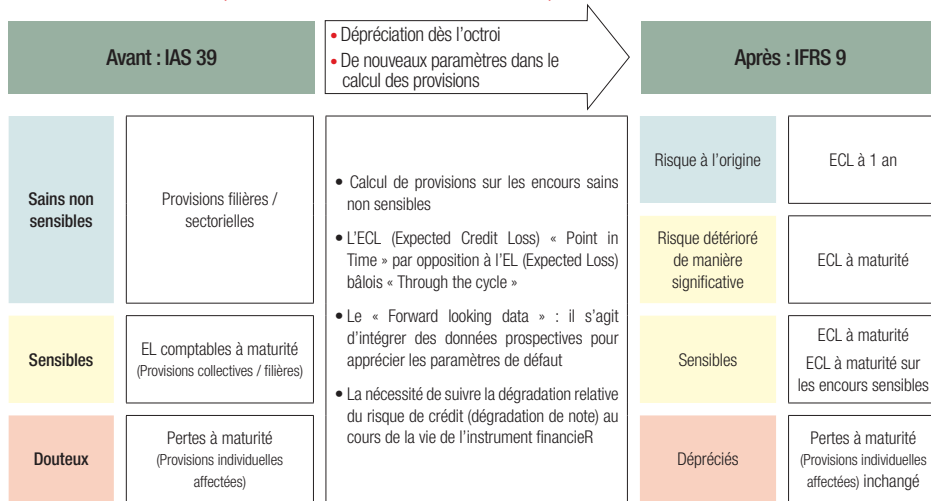
- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon un an.
- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

3.2 Principes de dépréciation sur les actifs financiers

Lors de la première application de la norme IFRS 9, l'évolution du risque de crédit entre la date de comptabilisation initiale de l'actif financier et le 1^{er} janvier 2018 est analysée pour :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI recyclables.

Liens entre le modèle de dépréciation sous IAS 39 et le modèle de dépréciation sous IFRS 9 :



Pour les titres, le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres : ECL à 1 an pour les titres « Investment Grade » (profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur) – Bucket 1.

Lors des évaluations ultérieures :

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre reste « Investment Grade » – Bucket 1 ;
- Sur la base d'un ECL à maturité si le titre est « Non Investment Grade » (profil de risque plus élevé en fonction de la qualité de l'émetteur) – Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Pour les crédits, le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Dès l'octroi des crédits, les actifs financiers sont dépréciés, à hauteur de l'ECL à 1 an (bucket 1).

Lors des évaluations ultérieures :

- Sur la base des ECL à 1 an si le crédit reste « sain » – Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en « sain », devient « dégradé » – Bucket 2 ;

- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est « dégradé » et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;

- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.

3.3 synthèse

(cf. schéma de synthèse ci-dessous)

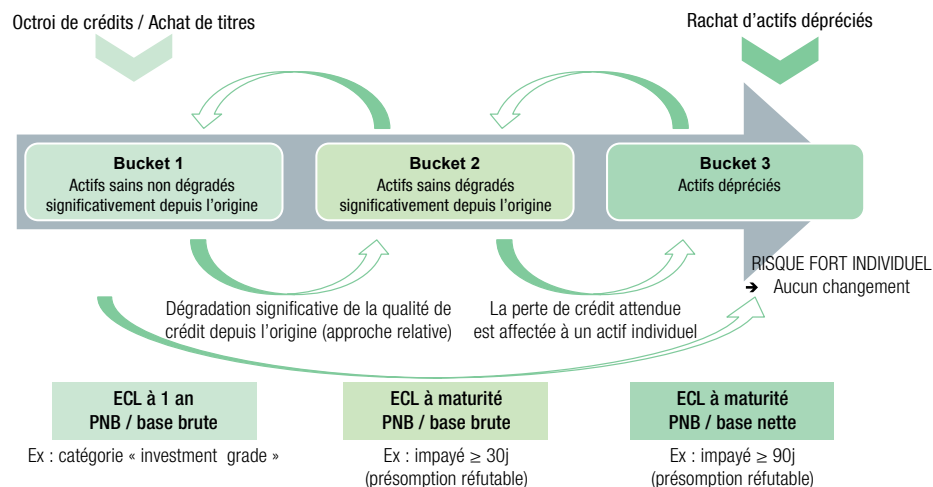
Application au 1^{er} janvier 2018

Les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective.

Au 1^{er} janvier 2018, pour les actifs financiers présents à la date de première application de la norme IFRS 9 et soumis au modèle de dépréciation sous IFRS 9, il est procédé à la comparaison de l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier non considéré en défaut :

- Si entre la date de comptabilisation initiale et la date de FTA, le risque de crédit a augmenté significativement, la dépréciation est calculée sur la base d'un ECL à maturité.
- En revanche, si le risque de crédit est relativement stable, la dépréciation de cet actif est calculée sur la base d'un ECL à 1 an.

Schéma de synthèse



PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008, le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al-Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du

Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, applicable selon les conditions citées par la norme IFRS 10 ;
- **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- **la quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2018.

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 30 juin 2018

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation ⁽¹⁾
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Établissement consolidant - I.G : Intégration globale

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

COÛT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

CONSOLIDÉ	30/06/2018
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-28 154
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	3 150
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 970
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-946
Engagements par signature	125
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-31 300
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-30 707
Engagements par signature	-596
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-
Bucket 3 : Actifs dépréciés	210 873
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	210 882
Engagements par signature	-9
Autres actifs	-34 388
Risques et charges	-73 710
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	74 621
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-250 620
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	13 263
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Décotes sur crédits restructurés	-
Pertes sur engagements par signature	-
Autres pertes	-
Autres produits	-
Coût du risque de crédit	-162 736

(En milliers de DH)

CONSOLIDÉ	30/06/2017
Dotations aux provisions	-150 678
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-143 742
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-
Provisions engagements par signature	-
Autres provisions pour risques et charges	-6 936
Reprises de provisions	-20 229
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	-27 263
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-
Reprises de provisions engagements par signature	1 161
Reprises des autres provisions pour risques et charges	5 873
Variation des provisions	-3 107
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-10 758
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-1 385
Décote sur les produits restructurés	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	9 397
Pertes sur engagement par signature	-
Autres pertes	-362
Coût du risque	-174 014

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

MARGE D'INTÉRÊT (2.2)

(En milliers de DH)

	30/06/2018			30/06/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	1 033 838	158 110	875 728	997 956	159 383	838 573
Comptes et prêts/emprunts	983 901	151 337	832 564	942 212	154 728	787 484
Opérations de pensions	9 586	6 773	2 813	13 340	4 655	8 684
Opérations de location-financement	40 351	-	40 351	42 405	-	42 405
Opérations interbancaires	44 128	11 044	33 084	51 970	12 543	39 427
Comptes et prêts/emprunts	35 440	11 044	24 396	36 311	12 543	23 768
Opérations de pensions	8 688	-	8 688	15 659	-	15 659
Emprunts émis par le Groupe	-	76 562	-76 562	-	83 972	-83 972
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	60 378	-	60 378	60 795	-	60 795
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	1 138 344	245 716	892 628	1 110 721	255 899	854 822

COMMISSIONS (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	30/06/2018	30/06/2017
Titres	1 436	1 465
Emission	68	212
Transmission d'ordres	983	868
Autres	385	385
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs conservation fiduciaire	10 455	10 575
Gestion d'actifs	6 803	6 839
Conservation	3 652	3 736
Engagements de prêt	5 855	6 393
Gestion des moyens de paiement	85 207	72 436
Ingénierie financière	-	-
Autres	128 639	119 970
Total produits d'honoraires et de commissions	231 592	210 839
Conservation	590	1 305
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	14 261	12 890
Total charges d'honoraires et de commissions	14 851	14 195

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (3.3)

(En milliers de DH)

30/06/2018	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	3 521 740	24 957	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	561 808	271	-
Total des titres de dettes	4 083 548	25 228	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 083 548	25 228	-
Impôts	-	-9 334	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	15 894	-

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(En milliers de DH)

31/12/2017	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	77 669	58 066	-4 941	135 735
Instruments de dette	4 555 410	-	-	4 555 410
Administrations centrales	3 936 487	-	-	3 936 487
Établissements de crédit	618 922	-	-	618 922
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	4 633 079	58 066	-4 941	4 691 145

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.5)

(En milliers de DH)

30/06/18	
Actions et autres titres à revenu variable	84 805
Titres de participation non consolidés	59 876
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	144 681

GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS (2.4)

(En milliers de DH)

	30/06/2018	30/06/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	19	-25
Plus values de cession	258	13
Moins value de cession	-239	-38
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	19	-25

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

BANQUE MAROC ET BANQUE OFFSHORE

comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Offshore ;

SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES

comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

(En milliers de DH)

Compte de Résultat Juin 2018	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	866 850	25 546	232	892 628
Marge sur commissions	217 535	-70	-723	216 741
Produit net bancaire	1 193 101	26 861	-50 346	1 169 616
Charges de fonctionnement	-530 943	-8 611	5 046	-534 508
Résultat d'exploitation	453 732	8 903	-45 300	417 336
Résultat net	304 949	5 641	-45 300	265 290
Résultat net part groupe	304 949	3 761	-45 300	263 410

Bilan Juin 2018	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Total Bilan	53 194 835	1 645 344	-1 918 754	52 921 426
dont	-	-	-	-
Éléments de l'Actif	50 412 948	1 597 912	-1 623 892	50 386 967
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 841 878	-	-282 917	1 558 961
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 083 548	-	-	4 083 548
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5 253 917	-	-1 295 442	3 958 475
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	37 678 368	1 594 787	178 788	39 451 942
Immobilisations corporelles	1 555 238	3 125	-224 321	1 334 041
Éléments du Passif	42 354 720	1 284 479	-1 405 442	42 233 757
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	2 090 858	1 222 983	-1 333 387	1 980 454
Dettes envers la clientèle	40 263 862	61 496	-72 055	40 253 303
Capitaux propres	5 205 743	137 358	-491 060	4 852 040

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.9)

(En milliers de DH)

30/06/2018	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 965
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
Valeur au bilan	14 965

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (3.6)

(En milliers de DH)

	30/06/2018		31/12/2017	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	638 473	2 312 163	611 564	2 302 177
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	465 022	978 121	450 836	959 181
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

PROVISIONS PASSIF (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde de clôture au 31.12.2017	218 716	78 734	191 665	-	16 101	505 216
Impact FTA	-	-	9 139	-	-	9 139
Solde d'ouverture au 01.01.2018	218 716	78 734	200 804	-	16 101	514 355
Dotations	104 862	2 359	605	-	5 034	112 859
Montants utilisés	15 419	-	-	-	2 217	17 636
Montants non utilisés repris au cours de la période	38 365	-	125	-	228	38 718
Autres mouvements	-	-	-1 500	-	-	-1 500
Solde de clôture au 30.06.2018	269 794	79 593	201 284	-	18 690	569 360

ACTIFS AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	30/06/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 958 475
Prêts et créances sur la clientèle	39 163 154
Titres de dettes	40 010
Valeur au bilan	43 161 640

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	30/06/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	3 063 058
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	2 806 664
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	256 395
Valeurs reçues en pension	828 296
Titres reçus en pension livrée	-
Prêts subordonnés	-
Autres prêts et créances	74 315
Valeur brute	3 965 669
Dépréciations	-7 194
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	3 958 475
Opérations internes au Crédit du Maroc	
Comptes ordinaires	-
Comptes et avances à terme	-
Prêts subordonnés	-
Total prêts et créances internes au Crédit du Maroc	-
Valeur au bilan	3 958 475

RÉPARTITION DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKETS SOUS IFRS 9 (3.2)

(En milliers de DH)

Actifs financiers : Répartition des dépréciations par buckets sous IFRS 9	30/06/18		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 329	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Titres de dettes	8 329	-	-
Actifs financiers au coût amorti	132 881	330 728	3 410 204
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 385	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	124 495	330 728	3 410 204
Titres de dettes	-	-	-
Total	141 210	330 728	3 410 204

PRÊTS ET CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2017 (3.2)

(En milliers de DH)

31/12/2017	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	48 133	-	-	-	48 133
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	48 133	-	-	-	48 133
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	41 949 935	4 271 923	3 594 377	211 443	42 416 038
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 081 214	-	-	-	3 081 214
Institutions non établissements de crédit	3 696 204	888 541	649 779	3 043	3 931 923
Grandes entreprises	17 833 818	1 556 287	1 404 532	163 907	17 821 665
Clientèle de détail	17 338 699	1 827 095	1 540 066	44 492	17 581 236
Total	41 998 068	4 271 923	3 594 377	211 443	42 464 171

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	30/06/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	6 761 066
Autres concours à la clientèle	30 765 977
Valeurs reçues en pension	1 339 370
Titres reçus en pension livrée	-
Prêts subordonnés	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-
Avances en comptes courants d'associés	-
Comptes ordinaires débiteurs	2 554 419
Valeur brute	41 420 832
Dépréciations	-3 668 038
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	37 752 794
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	611 566
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	996 184
Valeur brute	1 607 749
Dépréciations	-197 389
Valeur nette des opérations de location-financement	1 410 360
Valeur au bilan	39 163 154

IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

(En milliers de DH)

	30/06/2018	31/12/2017
Impôts courants et impôts différés		
Impôts courants	90 291	146 649
Impôts différés	306 615	216 520
Actifs d'impôts courants et différés	396 906	363 168
Impôts courants	64 719	7 712
Impôts différés	186 324	192 907
Passifs d'impôts courants et différés	251 042	200 619
Charge d'impôts courants	161 480	239 174
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	9 415	-4 725
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	170 894	234 449
Le taux effectif d'impôt		
Résultat net	265 290	360 849
Charges d'impôt sur les bénéfices	170 894	234 449
Taux d'impôt effectif moyen en %	39,18%	39,39%
Analyse du taux effectif d'impôt		
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	2,18%	2,39%
Taux d'impôt effectif moyen	39,18%	39,39%

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

1.1 La Gouvernance

Les principales instances de la banque sont :

- le Conseil de Surveillance et ses Comités spécialisés (comité d'audit, comité des risques, comité de nomination et de rémunération) ;
- le Directoire ;
- les comités de gestion.

Le Conseil de Surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. Le Conseil de Surveillance exerce, dans le cadre de ses attributions légales, le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, il définit les orientations stratégiques de la banque, approuve la stratégie, les politiques à moyen et long terme, la politique globale de gestion des risques et le budget annuel.

Le Conseil de Surveillance a, par ailleurs, institué, en son sein, trois comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le **Comité d'Audit** a principalement en charge les missions suivantes :

- de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ;
- d'examiner les comptes sociaux et consolidés du Groupe Crédit du Maroc avant leur présentation au Conseil de Surveillance ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ainsi que le suivi des recommandations émises par les commissaires aux comptes ;
- d'examiner et contrôler la procédure d'appel d'offres pour la sélection des commissaires aux comptes et faire une recommandation au Conseil de Surveillance sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et sur le montant des honoraires que la Banque se propose de leur verser ;
- de veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes, examiner avec ces derniers les risques pesant, le cas échéant, sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques et approuver préalablement toute mission hors-audit mais accessoire ou directement complémentaire à l'audit des comptes qui leur serait confiée ;
- d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives ainsi que celles à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêt ;
- de s'assurer de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne ;
- d'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour pallier les insuffisances décelées dans le dispositif de contrôle interne ;
- d'examiner le plan d'audit annuel du groupe Crédit du Maroc avant sa présentation au Conseil de Surveillance, et de suivre son évolution et les résultats des plans d'actions ;
- de procéder à l'évaluation et au contrôle de l'efficacité des procédures permettant d'assurer la conformité de l'ensemble de l'activité du Groupe aux lois et règlements au Maroc ou à l'étranger ;
- de procéder à l'évaluation du dispositif de traitement des réclamations de la clientèle de la banque ;
- de valider les documents ou reporting relevant de son domaine de compétence, destinés aux membres du Conseil de Surveillance, et notamment du rapport annuel et de l'information semestrielle sur le contrôle interne ;
- de prendre connaissance des plans trimestriels des missions d'audit réalisées au sein du Groupe Crédit du Maroc, établis par la Direction de l'Audit Interne. Il est

informé des résultats des missions réalisées et de la mise en œuvre des recommandations formulées ; à cet égard, le Comité d'Audit est destinataire d'une synthèse trimestrielle des rapports d'audit établis par l'Audit Interne ou par toute autorité de tutelle ;

- d'examiner tout rapport concernant une entité du Groupe Crédit du Maroc émanant d'une autorité de tutelle et devant faire l'objet d'une présentation au Conseil de Surveillance ;
- de procéder à l'examen du plan de contrôle permanent et des résultats des contrôles ;
- d'assurer le suivi du programme de contrôle de la conformité des opérations aux lois et règlements ; À ce titre, il est destinataire de toute information significative concernant les incidents dans l'application des lois et réglementations, marocaines ou étrangères. Il présente au moins deux fois par an un rapport au Conseil de Surveillance dans lequel sont intégrées les informations sur lesdits incidents. L'examen des risques liés à la conformité et à la sécurité financière comprend en outre : la veille réglementaire (trimestriellement), le reporting des cas de dysfonctionnements (trimestriel), un bilan semestriel du processus nouvelles activités, nouveaux produits (NAP) ainsi que la revue des dispositifs de prévention de la fraude et de la corruption (semestriel) ;
- de présenter au Conseil de Surveillance les résultats de l'examen du rapport annuel du contrôle interne qui doit intégrer le résultat des vérifications opérées par la ligne métier conformité ;
- d'évaluer, périodiquement, le périmètre et la pertinence des informations reçues par le Conseil de Surveillance.

Le **Comité des Risques** a pour missions :

- d'assister le Conseil de Surveillance dans la définition et la formalisation de la politique globale de gestion des risques et de la stratégie risque (y compris les limites à respecter en matière de risques et dispositif de stress tests) du groupe Crédit du Maroc ;
- de procéder à l'examen du résultat des stress tests en vue de leur présentation formelle au Conseil de Surveillance ;
- de définir le programme d'appétence aux risques (déclaration annuelle, suivi trimestriel) devant être validé par le Conseil de Surveillance ;
- de s'assurer que la gestion des risques s'appuie sur des approches aussi bien quantitatives que qualitatives intégrant des hypothèses réalistes, et de la qualité, de l'exhaustivité et de l'exactitude des données internes et externes utilisées dans le cadre du processus de décision sur les risques ;
- de procéder à la revue des politiques Crédit et Financière ;
- d'évaluer la qualité du dispositif et des approches de mesure et de surveillance des risques ;
- de suivre l'évolution des ratios réglementaires ;
- d'examiner les risques financiers en regard de l'environnement macro-économique et de l'activité commerciale ;
- de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées conformément au degré d'aversion aux risques défini par le Conseil de Surveillance ;
- de se tenir informé, dans le cadre du dispositif d'alerte relatif aux risques opérationnels dans la banque et son groupe arrêté par le Conseil de Surveillance, des alertes concernant les risques opérationnels sensibles pour l'ensemble de la banque et son groupe reçues par la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe et des mesures de régularisation mises en œuvre ;
- de proposer, en fonction des résultats observés, au Conseil de Surveillance, la définition de nouveaux seuils d'incidents significatifs (le Président du Comité est informé de tout incident excédant le seuil de significativité individuel d'une entité de la banque) ;
- de vérifier l'adéquation des systèmes d'information et des moyens humains et matériels aux risques encourus et procéder à l'évaluation annuelle des moyens alloués à la gestion des risques ;
- de s'assurer, sans préjudice des attributions du Comité de Nomination et de Rémunération, que la politique de rémunération de la Banque est compatible avec la situation de cette dernière au regard des risques auxquels elle

est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus ;

- d'examiner les documents ou reportings destinés aux membres du Conseil de Surveillance.

Le **Comité de Nomination et de Rémunération** a principalement en charge les missions suivantes :

- établir les procédures de nomination des membres du Conseil de Surveillance et préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance ; établir la procédure de nomination des membres du Directoire ;
- de recenser les compétences des membres du Conseil de Surveillance en fonction en vue d'élaborer une description du rôle et du profil requis pour le candidat. Dans la détermination des candidats potentiels, le CNR apprécie les compétences fondées sur l'expérience, l'intégrité et la capacité de compréhension des enjeux et des risques, tant personnelles que collectives des membres du Conseil de Surveillance. Il veille en outre à ce que le candidat soit en mesure d'agir de manière objective, critique et indépendante, qu'il ait le courage nécessaire pour poser les questions difficiles, exprimer son opinion et formuler son jugement, la disponibilité suffisante, notamment au regard du nombre et de l'importance des autres mandats exercés, pour avoir un engagement fort dans son mandat et enfin la volonté de veiller à la bonne marche de la banque ;
- identifier, traiter voire éliminer les situations de conflit d'intérêts émanant du processus de nomination ;
- élaborer une politique ayant pour objectif d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance ;
- établir un plan de succession des membres du Conseil de Surveillance, des membres des comités spécialisés et des membres du Directoire afin de pouvoir soumettre au Conseil de Surveillance les dispositions relatives audit plan et des solutions de succession en cas de vacance non prévue ;
- proposer au Conseil de Surveillance la nomination des membres et des Présidents des différents comités spécialisés lors de leur renouvellement ;
- s'assurer que les nouveaux membres du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés ont reçu une formation adéquate pour faciliter leur intégration et leur participation aux travaux ;
- veiller à ce qu'une formation appropriée soit dispensée aux membres indépendants du Conseil de Surveillance en vue de leur permettre d'appréhender la nature de l'activité de la banque, les aspects ayant trait à sa stratégie, son mode de gouvernance et son schéma organisationnel, son environnement réglementaire et institutionnel ainsi que ses relations avec les régulateurs ;
- évaluer, périodiquement et au moins une fois par an, les compétences des membres du Conseil de Surveillance ;
- évaluer, périodiquement et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil de Surveillance au regard des missions qui lui sont assignées et de soumettre au Conseil de Surveillance toutes recommandations utiles ;
- élaborer une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de la banque et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire, les directeurs généraux adjoints, les mandataires sociaux des filiales de la Banque, le Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, le Responsable de la Conformité et le Responsable de l'Audit Interne et le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque ;
- procéder à un examen annuel (i) des principes de la politique de rémunération de la banque, (ii) des rémunérations, bonus, indemnités et avantages de toute nature accordés aux membres du Directoire de la banque, et (iii) de la politique de rémunération des directeurs généraux adjoints, des mandataires sociaux des filiales de la banque, du Responsable de la fonction Risques et

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

Contrôles Permanents, du Responsable de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne et du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque ;

- contrôler la rémunération du Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, du Responsable de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne ;
- valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire établies par le Président du Directoire après entretien de ceux-ci avec le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- préparer l'évaluation annuelle de la performance du Président du Directoire ;
- proposer et évaluer tous les ans les règles de détermination de la part variable des membres du Directoire et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la banque à court, moyen et long terme, étant précisé que les bonus ne seront effectifs qu'après examen par le Conseil de Surveillance des comptes annuels de la banque arrêtés par le Directoire ;
- approuver la pertinence de l'information donnée aux actionnaires relative à la rémunération des membres du Directoire, des directeurs généraux adjoints et des mandataires sociaux des filiales de la Banque, et aux plans d'options qui leurs sont consentis et s'assurer du respect des dispositions légales en la matière ;
- recevoir toute information nécessaire à sa mission et notamment le rapport annuel transmis à Bank Al-Maghrib ;
- proposer le montant des éventuels jetons de présence et leur mode de répartition en fonction de la contribution de chacun des membres du Conseil de Surveillance au sein du Conseil de Surveillance et dans les comités spécialisés.

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'organe d'administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la banque.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du contrôle interne de la banque.

Il établit chaque année une **stratégie risques** qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour :

- le risque de crédit par secteurs d'activités ou de groupes de risques ;
- le risque de liquidité gap de taux pour la gestion actif-passif (ALM) ;
- les risques de marché VaR, stress-tests, etc.

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de Surveillance pour validation.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des comités spécialisés dont les principaux en matière de gestion des risques sont :

- le comité affaires
- le comité tarification
- le comité des flux
- le comité efficacité du fonctionnement
- le comité systèmes d'information
- le comité de transformation digitale
- le comité immobilier
- le comité des crédits
- le comité de déclassement
- le comité de pilotage des risques
- le comité d'anticipation et de suivi des risques
- le comité contentieux
- le comité ALM
- le comité financier
- le comité de management de la conformité
- le comité de contrôle interne
- le comité NAP (nouveaux produits et nouvelles activités)
- le comité fraudes
- le comité juridique

- le comité sécurité
- le comité financement participatif
- le comité de gestion des dépôts d'investissement.

1.2 Organisation de la gestion des risques

1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques Groupe

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe (DRCPG), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers, elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité des Risques.

La DRCPG définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel** : Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents (DCP).

1.2.2 L'Audit et l'Inspection

La Direction de l'Audit et de l'Inspection assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

2. Exposition aux risques et stratégie de couverture

2.1 Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdélégées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité mensuel dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes.

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le réseau réalise le recouvrement du premier impayé sur les clients segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards. Les structures centrales de recouvrement prennent en charge le recouvrement dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que le débit dès 30 jours de retard.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assuré par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction Juridique qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique en relation avec le groupe d'appartenance et qui font l'objet de notation par la maison mère Crédit Agricole SA.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles

Les contreparties présentant des signes de fragilités sont suivies dans le cadre du comité mensuel d'anticipation et de suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

2.2 Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (Activités FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la banque.

Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

- Le Front Office :

Le Front Office est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de **couverture** et **financement**. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction de l'Internationale et des Activités de Marché du pôle Développement.

- Le Back-Office :

Le Back Office suit le traitement post-marché des opérations : **confirmation, paiement, règlement – livraison et comptabilité**.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

- Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché) :

En matière de suivi et de contrôle des activités de Marché, le PCRM, a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...);
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;
- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;
- la production et l'analyse des stress scénarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le Back Office s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil Front Office et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à

cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir : livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du **coût de remplacement** et c'est le **risque de variation**.

Ces risques sont encadrés par des limites individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

Mise en conformité par rapport à LBF / Volcker :

Dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences de LBF/Volcker (Loi Bancaire Française / Volcker rules), une réorganisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) a été mise en place en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels ;
- la Prévention des grands risques ;
- l'optimisation de la couverture des risques ;
- l'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

La composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure factière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit et le Comité des Risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA), composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où

elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A. Il est opérationnel depuis 2008.

3 Application des recommandations du Comité de Bâle

L'accord de Bâle 2 repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui assure la production depuis fin 2007, et qui a été remplacé par l'outil « Risk Authority » de Moody's à partir de décembre 2017.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

4 Perspectives :

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte poursuivre la mise en œuvre de l'usage des indicateurs bâlois avancés, qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités ;
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc.) ;
- mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques ;
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par une équipe projet et validé par un Comité de pilotage dédié, présidé par le Président du Directoire.

5 Gestion du capital et adéquation des fonds propres du groupe

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline du marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs du marché d'apprécier les éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du groupe Crédit du Maroc à son profil de risque.

5.1- Composition des Fonds Propres

Le groupe est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins

égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

Les fonds propres prudentiels du groupe Crédit du Maroc sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

5.2- Ratio de Solvabilité

Au 30 juin 2018, les ratios du Groupe se présentant comme suit :

Évolution Ratio de solvabilité

(en milliers de dirhams)

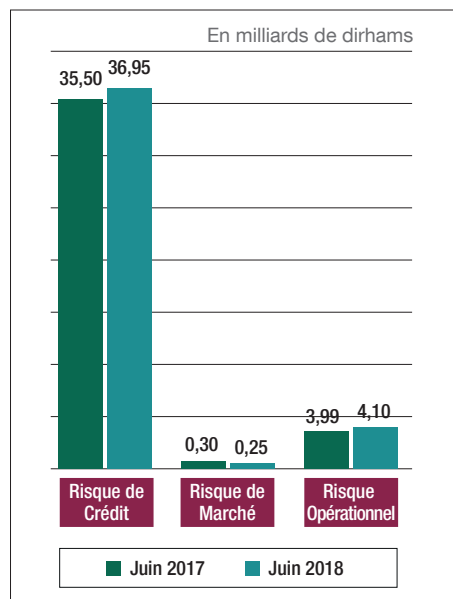
	30/06/2017	30/06/2018
Fonds propres de catégorie 1	4 436 192	4 577 262
Total fonds propres	5 732 709	5 555 728
Risques pondérés	39 788 009	41 297 006
Ratio sur fonds propres de base (T1)	11,15%	11,08%
Ratio de solvabilité	14,41%	13,45%

5.3. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Crédit du Maroc

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

Évolution des risques pondérés du Crédit du Maroc

	Risque Couvert	Pilier I
		Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit	X	Méthode Standard
Risque de Marché	X	Méthode Standard
Risque Opérationnel	X	BIA (Basic Indicator Approach)



EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

1. Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus par la réglementation. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les suretés et pondérée par le taux de pondération.

Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit.

2. Risque de marché

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette, sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité.

Détail et variation des RWA

(en milliers de dirhams)

	juin-17		juin-18		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit	35 499 460	2 839 957	36 950 999	2 956 080	1 451 539	116 123
Dont Souverain	12 578	1 006	22 911	1 833	10 333	827
Dont Établissements	3 124 955	249 996	3 335 610	266 849	210 655	16 852
Dont Entreprises	22 783 401	1 822 672	22 634 139	1 810 731	-149 261	-11 941
Dont Clientèle de détail	7 461 130	596 890	8 439 700	675 176	978 570	78 286
Risque de Marché	302 240	24 179	250 388	20 031	-51 852	-4 148
Risque Opérationnel	3 986 309	318 905	4 095 619	327 650	109 310	8 745
Total	39 788 009	3 183 041	41 297 006	3 303 761	1 508 997	120 720

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale. Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en Fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

Détail Risque de marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	30/06/2017	30/06/2018
Risque de taux	16 927	9 130
Risque spécifique de taux	3 362	830
Risque général de taux	13 566	8 300
Risque de change	7 252	10 901
Total	24 179	20 031

3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide des PNB annuels des trois derniers exercices en utilisant la méthode des indicateurs de base.

L'exigence en fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des trois derniers exercices.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	178 562	1 339 855	-	69 213	-	1 587 630
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	178 562	1 339 855	-	69 213	-	1 587 630
Passifs : dépôts et emprunts	997 500	65 655	-	-	-	1 063 155
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paievements fondés sur des actions	-	22 184	-	-	-	22 184
Autres passifs	50 952	43 060	-	-	-	94 012
Total des passifs	1 048 452	130 899	-	-	-	1 179 351
Garanties émises par le groupe	-	-	-	3 146 018	-	3 146 018
Garanties reçues par le groupe	610 350	-	-	-	-	610 350
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	22 163	32 927	-	-	-	55 090
Charges d'intérêts	10 291	28 249	-	-	-	38 540
Honoraires et commissions	3 523	79	-	-	-	3 602
Autres charges	8 348	4 599	-	-	-	12 947
Total des produits dont :	-	7 649	-	-	-	7 649
Produits d'intérêts	-	4 962	-	-	-	4 962
Honoraires et commissions	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	447	-	-	-	447
Produits de dividendes	-	2 240	-	-	-	2 240

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2018

Au 30 JUIN 2018, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
Wafa Assurance	1 163 254	10,69	10,69
AUTRES	1 154 496	10,61	10,61
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS			
CRÉDIT AGRICOLE S.A.	8 563 464	78,70	78,70
Total	10 881 214	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées. À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2017, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende brut par action de 7 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

	2017	2016	2015
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	7,00	10,00	8,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	33,58	28,37	7,52

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la

date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	593 409	510 242	83 167	474 727
> 1 an ≤ 5 ans	972 362	857 877	114 485	777 889
> 5 ans	175 823	154 138	21 685	140 658
TOTAL	1 741 594	1 522 257	219 337	1 393 275

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 30/06/2018

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	30/06/2018
Donnés :	5 870 452
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	14 133
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	5 702 079
Clientèle de détail	154 241
Reçus :	-
Garanties financières	
Données :	6 323 727
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	4 455 049
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	1 856 532
Clientèle de détail	12 146
Reçus :	-
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 296 584
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	-

Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté (barème),
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régié par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.

	30/06/2018	31/12/2017
Provisions pour prime de fin carrière	31 740	31 885
Provisions pour indemnité de départ volontaire	31 083	14 387
Provisions pour prime de fidélité	14 188	32 309
Total	77 011	78 580

	30/06/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	3,14%	3,14%
Taux d'évolution des salaires	3,50%	3,50%

COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin juin 2018 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	4 426	-1 638	2 788
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	31 259	-11 566	19 693

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDÉS)



Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca



PwC Maroc
35, Rue Aziz Bellal
Casablanca

CREDIT DU MAROC

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2018

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Crédit Du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc) comprenant le bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et une sélection d'états de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4.852.040, dont un bénéfice net de KMAD 265.290, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 30 juin 2018, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application d'IFRS 9 « Instruments financiers ».

Casablanca, le 26 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
30360 Casablanca
Tel : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Abdou Soufeyé Diop
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc SARL
35, Rue Aziz Bellal, Madinat 20330 - Casablanca
T : +212 (0) 522 99 99 00 - Fax : +212 (0) 522 23 00 70
AC 16610
I F 01406706 - CNSS 7567045
M1

Mohamed Rqibate
Associé